



Pour celles et ceux que je n'aurais pas croisés récemment, je souhaite vous adresser mes vœux les meilleurs dans votre vie personnelle, une bonne santé, la réussite et le plus de bonheur possible pour vous et vos proches.

❖ **BAR, RESTAURANT, EPICERIE**

Les futurs gérants de l'unique commerce du village ont été choisis. C'est un couple avec une longue expérience dans le domaine de la restauration. L'ouverture du commerce est envisagée pour avril 2024.

❖ **AGENCE POSTALE**

Les horaires d'ouverture de l'agence postale ont évolué depuis le 11 décembre 2023 et sont les suivants :

Lundi : Fermeture hebdomadaire

Du Mardi au Vendredi : 8h30 à 11h30

Samedi : 9h00 à 11h30

❖ **LOTISSEMENT SAINT LAURENT**

L'aménagement du lotissement est terminé. Les lots sont mis en vente à l'agence CIMM d'Oraison.

N° Lot	Superficie	Prix de vente	N° Lot	Superficie	Prix de vente
1	652 m ²	96 000 €	5	509 m ²	76 000 €
2	550 m ²	82 000 €	6	450 m ²	68 000 €
3	546 m ²	81 000 €	7	400 m ²	61 000 €
4	544 m ²	81 000 €			

❖ **TRAVAUX et AMENAGEMENTS**

- ✓ D'importants travaux d'aménagement ont lieu dans l'appartement au-dessus du bar-restaurant pour permettre l'installation des nouveaux gérants du commerce.
- ✓ Des demandes de subventions ont été déposées pour la réfection du passage à gué du Grand Rieu, ainsi que pour l'achat de l'épaveuse. L'ancienne est mise en vente en l'état ; si vous êtes intéressés, inscrivez-vous en mairie.
- ✓ L'entretien des chemins communaux continue à l'Hospitalet, à l'Alifant, ...

❖ **DLVAgglo**

✓ **Déchetteries**

A compter de Janvier 2024, l'accès aux déchetteries du territoire DLVAgglo devient payant pour les professionnels. Le paiement se fera uniquement en ligne et le prix est fixé à 60 € par passage.

✓ **Points d'Apports Volontaires**

Pour faciliter le tri qui est obligatoire, augmenter le nombre de points de tri, réduire les impacts de CO2 en réduisant le nombre de tournées, des colonnes en point d'apport volontaire vont être installées par le service de gestion des déchets de DLVAgglo. Ces colonnes regrouperont tous les flux : tri sélectif et ordures ménagères et pourront être personnalisées aux couleurs de la Commune

Avant l'installation de ces colonnes à l'automne ; les containers existants vont être regroupés en 7 points sur la commune afin de tester leur utilisation.

RAPPEL : Le tri sélectif est obligatoire, le règlement de collecte DLVAgglo est applicable depuis le 1^{er} Janvier 2023.



✓ **Compostage partagé :**

Un espace organisé où les habitants peuvent venir déposer leur biodéchets, selon des règles définies : consignes de dépôts, types de déchets, ...

Un bio composteur sera également mis en place à la disposition des villageois.

Une information de la DLVAgglo vous sera transmise pour plus de détails.

COMPARAISON DES PERFORMANCES DE COLLECTE SÉLECTIVE EN KG/AN/HAB			
	FRANCE	RÉGION SUD	DLVAgglo
 OMR	255KG PAR HABITANT ET PAR AN	378KG PAR HABITANT ET PAR AN	376.13KG PAR HABITANT ET PAR AN
 EMBALLAGES	49KG PAR HABITANT ET PAR AN	35KG PAR HABITANT ET PAR AN	12.41KG PAR HABITANT ET PAR AN
 VERRE	30KG PAR HABITANT ET PAR AN	22KG PAR HABITANT ET PAR AN	25.7KG PAR HABITANT ET PAR AN
 DMA	583KG PAR HABITANT ET PAR AN	714KG PAR HABITANT ET PAR AN	865.11KG PAR HABITANT ET PAR AN

✓ **Une citerne DFCI** va être installée sur la Commune au lieu-dit « Les Exubis » par DLVAgglo.

✓ **Eau et Assainissement** : Depuis le 5 Janvier 2024, la régie eau et assainissement est sur tout le territoire de la DLVAgglo, il n'existe plus de délégation de service public (SAUR).

La régie devient un établissement public de caractère industriel et commercial (EPIC) qui assurera également les recouvrements.

Que vous souhaitiez vous abonner, effectuer une résiliation, adhérer au prélèvement automatique, consulter vos factures, payer celles émises depuis le 05 janvier 2024, contrôler votre consommation, demander une intervention ou encore faire une réclamation, vous pouvez désormais effectuer toutes vos démarches sur l'agence en ligne :

<https://www.dlva.fr/mon-agglo-au-quotidien/eau-assainissement/>

Deux bureaux à votre disposition :

1 rue du Château BP 20 – 04180 Villeneuve Tel : 04 92 78 41 33 Du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h45. regieeau@dlva.fr	72 Place du Dr Joubert – 04100 Manosque Tel : 04 92 70 50 57 Du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 regieeau@dlva.fr
---	--

✓ **Astreinte** : Urgences eau et assainissement sur l'ensemble du territoire Régie des Eaux DLVAgglo – 06 86 31 32 55

✓ **Centre Aqualudique** : La Piscine Communautaire Bernard Jeanmet-Peralta, située à côté du centre hospitalier de Manosque, a été inaugurée mardi 9 janvier. L'ouverture est prévue en avril prochain. Le tarif d'entrée sera de 5,70 € pour les résidents DLVA et 6,50 € pour les extérieurs.

❖ **REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION ET D'ECHANGES**

A l'initiative de la municipalité, cette réunion s'est tenue à l'atrium le 15 Décembre. Tous les thèmes prévus au programme ont été abordés et débattus dans une ambiance sereine et constructive.

❖ **Zones d'accélération des énergies renouvelables**

Comme indiqué dans la dernière lettre d'information, les services de la Préfecture recensent les potentielles zones d'accélération des énergies renouvelables relatives à la loi 2023-175 du 10 mars 2023.

Une concertation a été effectuée auprès des habitants de la Commune : Réunion publique (décembre 2022) ; Informations Municipales (depuis 2017), affichage de panneaux d'informations sur la mairie.

Un tableau a été envoyé en septembre 2023 sur les zones concernées par le dépôt des permis de construire

par les sociétés Sonnedix et Ecodelta en février 2023.

Suite aux recommandations de Monsieur le Préfet, en janvier 2024, des zones élargies ont été définies sur le périmètre de protection de la source de Laga établi par la DLVAgglo (bassin versant de cette source), ainsi que du photovoltaïque en toiture sur des bâtiments communaux ou des ombrières.

❖ SIVU

Un bus électrique a été acheté par le SIVU. Dès que la borne de recharge sera installée, Virginie l'utilisera pour transporter nos petits élèves entre Puimichel et Le Castellet.

❖ ANIMATIONS

Le spectacle de Noël offert par le comité des fêtes a fait la joie des petits et des grands. Le magicien a bluffé toute l'assemblée.

Assemblée Générale du Comité des fêtes : **vendredi 9 février à 18h30**

❖ SERVICES

● OFFRES A DESTINATION DES PERSONNES AGEES A DOMICILE

Le dispositif expérimental EHPAD «Hors les murs» est porté par l'EHPAD public d'Oraison (Résidence Les Tilleuls). Il a pour vocation :

- ✓ Repérer les personnes âgées dépendantes,
- ✓ Faciliter et mieux coordonner la prise en charge globale au domicile,
- ✓ Permettre une évaluation continue de l'accompagnement et l'anticipation de toutes modifications de la prise en charge,
- ✓ Prévenir l'isolement,
- ✓ Garantir la continuité des services,
- ✓ Apporter un soutien à la personne âgée dépendante et à son aidant,
- ✓ Mise en place d'un système de visio-assistance : [Telegrafik](#).

Le dispositif EHPAD «Hors les murs» fait appel à du personnel salarié, sans se substituer aux intervenants déjà présents.

Le personnel salarié se compose de :

une responsable de service	une infirmière de nuit	des assistantes en soins gériatriques
un médecin coordonnateur	une ergothérapeute	un psychologue
une infirmière coordinatrice	une cadre de santé	un agent administratif

Pour s'inscrire : La demande d'intervention peut être effectuée par la personne elle-même, par ses proches, par les professionnels de santé.

L'admission dans ce dispositif est validée par la commission d'admission qui proposera alors un plan d'aide de maintien au domicile.

Afin de prévenir

- La fragilité et l'épuisement des aidants,
- L'isolement social,
- Le relais de prise en charge inopportun, soit par manque de coordination des différents intervenants à domicile ou soit par recours à des hospitalisations non nécessaires,
- L'inadaptation du domicile aux capacités de la personne âgée pouvant conduire à l'exposition à un niveau de risque inacceptable,
- Pour prévenir et limiter ces risques, la résidence « **Les Tilleuls** » et les partenaires, acteurs au domicile des personnes âgées s'engagent à déployer des modalités de collaboration permettant de proposer aux personnes âgées le choix d'un accompagnement gradué et personnalisé au service de leurs parcours de vie.

❖ France SERVICE

Afin de renforcer la présence des services publics de proximité, des espaces France services ont ouvert sur le territoire français. Ces guichets regroupent sur leurs sites plusieurs administrations pour simplifier le quotidien des usagers.

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique, les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique. Ce service est **totalelement gratuit**.

Exemples de services proposés :

- ✓ Déclarer mes revenus, Faire une demande de permis de conduire ou de carte d'identité
- ✓ Demander une aide (allocation logement, RSA, retraite)
- ✓ Créer votre espace Pôle Emploi, Gérer votre compte Ameli

Dès janvier 2024, les conseillers France services participeront à **informer les usagers sur le dispositif d'aide au paiement des factures d'électricité et de gaz (chèque énergie)**, à les accompagner dans son utilisation, et à les orienter si besoin vers une assistance dédiée.

Un partenariat liera également le réseau France services et l'[Agence nationale de l'aménagement et de l'habitat](#) (Anah) afin d'inclure deux nouvelles démarches :

- MaPrimeRenov', l'aide de l'État à destination des propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation énergétique au sein de leur logement
- MaPrimeAdapt', le dispositif d'adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

L'opérateur **France Renov'** fait ainsi son entrée dans le bouquet des opérateurs de France services.

L'agence la plus proche de Puimichel est à Oraison, 5, allée Arthur Gouin Tél : 04 92 77 93 36

Du Lundi au Vendredi : de 09h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00 ; Le Samedi : de 09h00 à 12h00

❖ ELECTIONS

Le 9 Juin 2024 se dérouleront les élections des représentants au Parlement européen.

Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles jusqu'au 1^{er} Mai par voie dématérialisée et jusqu'au 3 Mai par demande papier en Mairie. Une commission de contrôle des listes électorales se tiendra entre le 16 et le 19 Mai.

❖ OBLIGATION LEGALE DE DEBROUSSAILLER

L'obligation de débroussailler s'impose aux propriétaires des constructions ou installations situées en zone boisée ou à moins de 200 mètres de celle-ci.

Dans ces secteurs, il appartient au propriétaire de réaliser à sa charge le débroussaillage autour de sa construction dans un rayon de 50 mètres sans tenir compte des limites de propriété (le feu ne connaît pas !). Il doit également le réaliser aux abords des chemins d'accès privés, sur une largeur de 5 mètres de part et d'autre de la voie.

En revanche, toujours en zone boisée ou à proximité, les parcelles classées en zone urbaine (zone U), sont à débroussailler totalement même en l'absence de bâti. Le propriétaire est tenu d'effectuer un entretien régulier.

❖ ENCOMBRANTS / DECHARGE MUNICIPALE

A partir du 1^{er} Février 2024, le jour de passage des encombrants sera le mardi au lieu du lundi. Le fonctionnement reste le même : 1 passage tous les quinze jours, inscription obligatoire auprès de la Mairie. Le prochain passage sera donc le mardi 6 février.

La décharge située au nord du village est définitivement fermée.

❖ ETAT CIVIL

Décès : Alain Plauchud et Guy Plauchud, Sincères condoléances aux familles.

Je voudrai rendre un hommage plus particulier à Alain, conseiller municipal de 1977 à 2008 et 1^{er} adjoint à notre maire honoraire Max Brunel pendant deux mandats.

Comme vous avez pu le remarquer, cette lettre d'information devient trimestrielle, n'hésitez pas à nous envoyer votre adresse mail si vous ne l'avez déjà fait sur mairie@puimichel.fr afin que nous puissions vous envoyer les informations intermédiaires (coupures d'eau ou d'électricité, arrêtés divers sur la Commune, travaux, etc ...)

Vous retrouverez toutes ces informations sur le site de Puimichel : <https://www.puimichel.fr/>